



## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal

du 20 juillet 2010

Monsieur le maire ouvre la séance à 20 heures 30.

Absents: Xavier MANIN, qui donne procuration à Damien REGAZZONI; Karine KISRANI qui donne procuration à Sandra BURDIN.

Thierry INVERNICI est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 15 juin 2010 est approuvé à l'unanimité.

- 1) Délibération pour approuver la liste des tombes en état d'abandon.  
Le 5 juillet 2006, la commune lançait une opération de reprise des terrains affectés aux sépultures abandonnées dans le cimetière communal. En mai 2010, il a été procédé au deuxième et dernier constat de l'état d'abandon.  
La liste définitive des tombes reprises a été établie et affichée en mairie ainsi qu'à la porte du cimetière.  
Vote pour à l'unanimité.
- 2) Mise en place d'un règlement du cimetière  
Actuellement il n'existe aucun règlement pour la gestion du cimetière, seul un règlement est en place pour le columbarium. Il est proposé au conseil de valider le principe d'établir un règlement .  
Vote pour à l'unanimité.
- 3) Autoriser Monsieur le maire à consulter un bureau d'étude « contrôle béton armé », pour la station d'épuration.  
Vote pour à l'unanimité.
- 4) Autoriser Monsieur le maire à consulter un cabinet géologique pour le quartier des Dolines.  
Compte tenu de la surface du projet il est obligatoire de réaliser une étude environnementale, alors qu'avant 2009, une étude d'impact suffisait. De plus, nous sommes obligé de faire réaliser des études géologiques et hydrogéologiques.  
Vote pour à l'unanimité
- 5) Proposition d'une cubature pour la carrière  
Suite à la visite du géomètre du cabinet Coquard, le Conseil Municipal propose une cubature pour l'année 2009 à hauteur de 400890 m<sup>3</sup>
- 6) Mise à disposition de la salle St Sébastien aux habitants du village  
Pour faire suite à des demandes de particuliers, il a été décidé de mettre à disposition des habitants du village la salle St Sébastien. Le prix de location est fixé à 30€ et la caution à 300€. Un règlement sera établi pour fixer les modalités d'utilisation.  
Vote pour à l'unanimité
- 7) Demande de Mr Winterfloud pour l'achat de 1000 m<sup>2</sup> de terrain à 15€ le m<sup>2</sup>, quartier des Dolines

Le Conseil Municipal refuse de vendre du terrain sur le quartier des Dolines à 15€ le m2.  
Une proposition sera faite aux riverains, voir courrier Mme Taillardat.  
Vote: 10 voix pour, 1 abstention, Guy Moris.

- 8) Demande de Mr Cuche pour faire les regains sur le terrain des Dolines  
Au printemps un agriculteur du village avait fait les foins sur ce terrain, dont une partie était en abandon. Le conseil considère qu'il revient à cet agriculteur de faire les regains.  
Le Conseil refuse à l'unanimité la demande de Mr Cuche.
- 9) Achat sonorisation et chapiteau.  
Le Conseil valide à l'unanimité l'achat d'une platine pour compléter les achats d'amplis et mandate Claude Coulet pour étudier l'achat d'un chapiteau pour les manifestations communales.
- 10) Travaux en forêts.  
Didier Laithier fait part des propositions de la commission bois et soumet au vote les points suivants:  
-Cloisonnement de la parcelle 28, pour un montant de 1774€: Vote contre à l'unanimité  
-Vente de bois en bordure de routes: vote pour à l'unanimité  
-l'affouage sera distribué dans les parcelles 5 et 33, et un complément sera éventuellement attribué dans les communaux: Vote pour à l'unanimité.
- 11) Travaux « place de la mairie »  
Mise en place d'un muret surmonté d'un grillage entre la salle de Fêtes et la propriété de Mr Baverel. Prolongement de celui existant jusqu'à la route du Mont.  
Remplacement de la cuve de gaz aérienne par une cuve enterrée et barrière de sécurité  
Pose d'un grillage sur le mur le long du RD102 pour des raisons de sécurité.  
L'entreprise Demoly de Tarcenay est retenue pour un montant de 8987€66  
Vote pour à l'unanimité
- 12) Choix du revêtement du Chemin Blanc  
1e proposition: Enrobé sur partie délicate et enduit bi-couche sur le reste du chemin  
4 voix pour ; 6 voix contre: Karine Kisrani, Damien Regazzoni, Guy Moris, Jérôme Devaux, Thierry Invernici, 1 abstention Xavier Manin  
2e proposition: Enrobé sur la partie délicate et pas de revêtement sur le reste du chemin  
6 voix pour; 4 voix contre: Claude Coulet, Noël Laithier, Philippe Guglielmetti, Didier Laithier; 1 abstention :Xavier Manin.

La séance est levée à 23heures 45